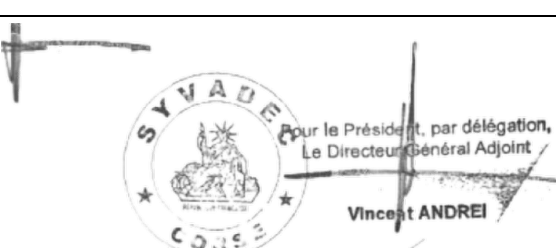



Bureau syndical du
16 Décembre 2021

DELIBERATION N° 2021-12-096
Demande d'aide pour l'acquisition d'équipements spécifiques pour le stockage des bouteilles de gaz sur les Recycleries

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à neuf heure quarante-cinq, le bureau syndical convoqué le dix décembre par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	11	12	
Présents : GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et VIVONI Ange-Pierre.			
En visioconférence : MARIOTTI Marie-Thérèse			
Absent excusé : Jérôme NEGRONI (a donné pouvoir à M. Don-Georges GIANNI)			
Absents : MATTEI Jean-François, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, CICCADA Vincent et GRAZIANI Frederick.			
Certifié exécutoire,			
après transmission en Préfecture le : 28/12/2021 et de la publication de l'acte le: 28/12/2021			
  Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI			

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211216-2021-12-096-DE
 Date de télétransmission : 28/12/2021
 Date de réception préfecture : 28/12/2021

DEMANDE D'AIDE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR LE STOCKAGE DES BOUTEILLES DE GAZ SUR LES RECYCLERIES

Monsieur le Président expose,

En 2018, le SYVADEC faisait le choix d'accepter sur les recycleries de son réseau, les bouteilles de gaz vides de butane et propane, correspondant aux metteurs sur le marché Butagaz, Primagaz et Antargaz.

Après différentes phases de test et de cadrage avec les metteurs sur le marché, en charge de la collecte gratuite de leurs produits, la filière a été étendue à tous les sites en 2020.

Depuis, ce sont plus de 4 500 bouteilles qui ont pu être récupérées et remises dans le circuit permettant leur réemploi ou leur recyclage. Au démarrage de la filière il n'était pas possible d'en estimer le gisement et par conséquent de définir l'espace nécessaire à la filière sur les sites.

Après deux années d'exploitation, il convient à présent d'équiper les recycleries d'un matériel adapté afin de permettre la réception des bouteilles de gaz dans les meilleures conditions, aussi bien pour les agents que pour les usagers et les opérateurs de collecte.

L'opération vise à acquérir des racks métalliques ou autres dispositifs similaires (type cage grillagée par exemple) spécifiquement conçus pour le stockage des bouteilles de gaz.

Ces étagères seront positionnées sur toutes les recycleries.

Achat et livraison des racks sur les recycleries : montant total estimé à 37 000 € HT sur l'ensemble du réseau de Recycleries, avec un cofinancement demandé de 25 900 €.

Par conséquent, il est demandé aux membres du bureau d'approuver le projet et d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération, y compris la TVA, étant financé sur fonds propres.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délibération d'attributions du Comité au Bureau Syndical,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président

Avec 11 voix POUR et 1 Abstention,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE le projet et autorise le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération, y compris la TVA, étant financé sur fonds propres.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20211216-2021-12-096-DE
Date de télétransmission : 28/12/2021
Date de réception préfecture : 28/12/2021

- AUTORISE Monsieur le Président du Syvadec à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la collectivité territoriale de Corse et sera accessible en ligne sur le site internet de la collectivité territoriale de Corse. En cas de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la collectivité territoriale de Corse et sera accessible en ligne sur le site internet de la collectivité territoriale de Corse.

Accusé de réception en préfecture

02/01/2022 09:52 n° 2021-12-096-DE

Date de télétransmission : 28/12/2021

Date de réception préfecture : 28/12/2021